



DELIBÉRATION N° 103/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Acquisition de la parcelle ZI 405

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que dans le cadre d'un projet de réalisation d'un espace détente pour les promeneurs, les habitants et les touristes, sur la parcelle ZI 405, le Prédinas à Crouzol, appartenant à la Société des Eaux de Volvic, la commune souhaite acquérir cette dernière. La parcelle est située en zone Naturelle du PLUi. Elle a une surface de 10 204 m².

Cet espace situé aux portes de l'Espace Naturel Sensible (ENS) permettra aux usagers de profiter d'un moment de détente avec l'installation de tables de pique-nique et panneaux d'information sur l'ENS. Un espace de stationnement perméable sera prévu, pour une dizaine de voitures.

Le prix de vente convenu entre les deux parties est de 17 000 €.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle ZI 405, au prix de 17 000 €, toutes indemnités confondues ;
- **DÉCIDE** de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à VOLVIC.
Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

